

## Réponse au postulat de Mme la Conseillère Monique Bolognini et M. le Conseiller Serge Rinsoz

### Etude visant à créer un Centre d'animation socioculturel à Pully

#### Table des matières

1. Préambule .....	2
1.1. Rappel du postulat.....	2
1.2. Programme de législature 2011-2016 .....	2
1.3. Mesures prises par la Municipalité.....	2
2. Synthèse de l'étude.....	3
2.1. Objectif .....	3
2.2. Démarche .....	3
2.3. Résultats de l'étude .....	3
2.3.1. Inventaire des activités existantes et identification des bénéficiaires.....	3
2.3.2. Sondage d'opinion et identification des besoins de la population .....	4
2.3.3. Attentes des acteurs et clients .....	5
2.3.4. Avis et expériences d'autres communes .....	6
3. Recommandations .....	6
4. Conclusions.....	7

---

## 1. Préambule

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Lors de la séance du 14 mars 2012, Mme M. Bolognini et M. S. Rinsoz ont soumis à votre Conseil une motion - transformée en postulat - en vue d'une étude visant la création éventuelle d'un centre d'animation socioculturel à Pully. Le postulat a été renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport. La Municipalité répond à la demande de votre Conseil comme suit.

### 1.1. Rappel du postulat

Trouvant son origine dans le constat qu'il n'y a, à Pully, pas d'institution fondée sur l'intergénérationnel, le postulat Bolognini-Rinsoz demandait à la Municipalité de mener une étude en vue de la création éventuelle d'un centre socioculturel offrant, sous un même toit, des activités pour toutes les catégories de la population.

De l'avis des postulants, dans la mesure où il permettrait de faire se rencontrer les habitants, un tel lieu favoriserait le lien social, valoriserait la solidarité et l'entraide tout en créant un espace vivant et animé en ville. Il offrirait, par ailleurs, un espace à disposition des sociétés locales afin qu'elles puissent y développer leurs activités.

Dans cette perspective, les postulants proposent de recenser les activités existantes, d'identifier les besoins de la population, de s'informer des expériences d'autres communes et d'établir un budget prévisionnel. Cette étude permettrait ainsi de clarifier la dimension optimale de l'espace recherché. Ainsi, le postulat ne demande pas la présentation d'un crédit pour la création d'un centre socioculturel.

### 1.2. Programme de législature 2011-2016

Tel que formulé, le but du postulat rejoint les aspirations de la Municipalité. Il figure, en effet, soit en filigrane soit explicitement, dans le programme de législature en cours :

- Priorités : « soutenir et promouvoir les actions visant à améliorer les liens et la solidarité entre habitants et générations, afin que Pully soit une cité attractive, vivante et conviviale ».
- Objectifs : « favoriser et contribuer à la création d'un centre socioculturel » (O-08).
- Mesures-actions : « analyser les attentes pour un centre socioculturel et inventorier les activités existantes et les synergies possibles » (M-10).

### 1.3. Mesures prises par la Municipalité

Sur proposition des postulants, la Municipalité a confié à la Direction de la jeunesse et des affaires sociales (ci-après DJAS) le mandat de mener l'étude demandée.

Pour ce faire, la DJAS s'est entourée des compétences d'une bachelière en animation socioculturelle de la Haute école de travail social du Valais, laquelle connaissait le

**Réponse au postulat de Mme M. Bolognini et M. S. Rinsoz**

---

contexte communal puisqu'elle y avait mené, au printemps 2014, une étude socioculturelle dans le cadre de sa formation. Dans ce contexte, la DJAS a bénéficié de l'expertise de la Haute école valaisanne ainsi que de celle d'un praticien-formateur travaillant comme animateur socioculturel au sein d'une maison de quartier lausannoise. D'une durée de six mois, le coût du mandat, incluant les salaires de l'animatrice et du praticien-formateur, s'est élevé à CHF 30'000.00, montant prélevé sur le budget ordinaire de la DJAS.

Le choix de la DJAS de faire appel à des professionnels de l'animation socioculturelle pour mener l'étude s'explique par les avantages qu'offre la démarche participative, méthodologie spécifique à cette discipline et largement éprouvée. Par l'implication directe des citoyens dans la définition et la problématique du projet, l'approche participative permet de sonder des acteurs ayant une bonne connaissance du terrain et ainsi identifier les options les plus pertinentes pour la collectivité.

---

## **2. Synthèse de l'étude**

---

### **2.1. Objectif**

L'étude a pour objectif principal d'évaluer et de vérifier l'opportunité de créer un centre d'animation socioculturel à Pully et d'identifier, cas échéant, la forme à lui donner.

### **2.2. Démarche**

Ont été intégrées à la démarche les différentes étapes suggérées par les postulants, à savoir :

- l'établissement d'un inventaire des associations existantes à Pully (2.3.1) ;
- la réalisation d'un sondage permettant d'évaluer les besoins de la population en matière d'animation socioculturelle (2.3.2) ;
- la prise de contacts avec des responsables de structures d'accueil dans d'autres communes (2.3.4) ;
- l'établissement d'un budget prévisionnel

### **2.3. Résultats de l'étude**

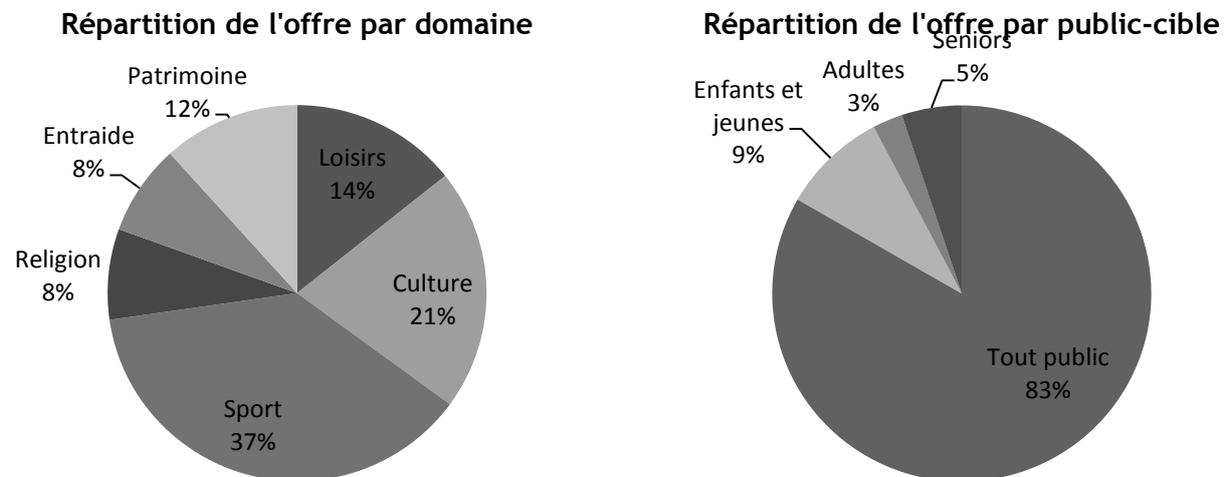
#### **2.3.1. Inventaire des activités existantes et identification des bénéficiaires**

La première étape de l'étude a consisté à recenser les activités existantes - publiques et privées - à Pully. Cette démarche a permis d'identifier les bénéficiaires de ces prestations et, en conséquence, les catégories de la population potentiellement « négligées ».

L'analyse des résultats a montré qu'un grand nombre d'activités étaient déjà en place. L'offre communale, essentiellement tout public, se répartit principalement entre les

## Réponse au postulat de Mme M. Bolognini et M. S. Rinsoz

domaines du sport, de la culture et des loisirs. Viennent ensuite la promotion du patrimoine, l'entraide et la religion.



Si les résultats ont montré que l'offre communale était riche et variée, ils ont également mis en lumière le fait que peu de prestations ciblaient spécifiquement la population active (18-65 ans - 60% de la population pulliérane), alors que les enfants et les jeunes (0-17 ans - 17%) ainsi que les seniors (66 ans et plus - 23%) bénéficient d'offres ou de structures qui leur sont spécifiquement destinées.

### 2.3.2. Sondage d'opinion et identification des besoins de la population

Un sondage visant à identifier de manière plus précise les besoins de la population pulliérane a été réalisé au travers de trois sollicitations participatives. Dans le cadre de ces activités, les participants ont été invités à s'exprimer sur l'opportunité de créer un centre socioculturel à Pully et sur la forme à donner à celui-ci (localisation, bénéficiaires, gouvernance, alternatives).

- Séances de réflexion.** Deux séances de réflexion ont été organisées à la Maison Pulliérane en vue de sonder les différents acteurs de la vie communale (citoyens, présidents de sociétés locales, présidents de groupes politiques, commerçants).
- Activité « boîte à idées ».** Cette démarche s'est déroulée à l'occasion de manifestations organisées par les sociétés locales et a consisté à inviter les habitants à inscrire leurs idées et suggestions.
- Rencontres individuelles.** En complément aux précédentes activités, des entretiens individuels ont été organisés dans le but de donner la parole aux personnes n'ayant pu prendre part aux séances de réflexion.

Au total, près de septante personnes ont été sondées.

L'analyse des résultats a permis de mettre en lumière les opinions majoritaires suivantes :

- **Utilité :** le centre socioculturel devrait :
  - offrir un espace de rencontre aux habitants de la commune au sein duquel seraient organisées des activités socioculturelles,
  - apporter une meilleure visibilité à l'offre existante,

**Réponse au postulat de Mme M. Bolognini et M. S. Rinsoz**

---

- apporter un soutien aux associations locales.
- **Localisation** : situé idéalement au centre-ville, la structure devrait être facile d'accès depuis les différents quartiers (transports publics, parking, etc.) et disposer d'aménagements intérieurs et extérieurs attrayants. Il a également été évoqué la possibilité de développer des animations itinérantes (p. ex. caravane) ou dans les locaux d'institutions existantes, en vue de renforcer l'attractivité des différents quartiers de la Ville.
- **Bénéficiaires** : le centre socioculturel devrait être ouvert à tous (enfants, adolescents, parents, personnes âgées) dans un esprit intergénérationnel.
- **Gouvernance** : la création du centre devrait être menée par la Commune. Sa gestion en revanche devrait être assurée par un comité associatif composé de divers représentants et accompagné par un professionnel.
- **Alternative** : la création d'un journal promouvant les activités des sociétés locales a été proposée comme une alternative à la création d'un centre socioculturel. En effet, les citoyens consultés ont été nombreux à évoquer le manque de communication au sein de la commune (problème d'accès et de diffusion de l'information) et de coordination entre les prestations existantes.

Si les résultats ont démontré qu'il y avait bien un intérêt de la population pour la création d'un centre d'animation socioculturel à Pully, les besoins en matière d'accès à l'information, d'une meilleure coordination entre les activités existantes et la volonté de se rencontrer autour d'activités socioculturelles, ont été identifiés comme prioritaires par rapport au besoin de disposer d'un espace de rencontre à proprement parler.

L'objectif général du projet peut donc être formulé comme suit : **favoriser le lien social et le vivre ensemble, en renforçant l'attractivité des différents quartiers de la ville, tout en développant des moyens de communication et en soutenant les projets des associations.**

### 2.3.3. Attentes des acteurs et clients

Par le biais du sondage d'opinions présenté ci-dessus, il a été possible d'identifier les attentes des divers « clients », cela en vue de proposer des solutions, sans pour autant doubler les activités existantes :

- **Autorités** : meilleure attractivité de la ville, meilleure cohésion sociale entre les habitants, utilité et bénéfice de l'action, mesures peu onéreuses, bénéfice social à long terme, démarche apolitique, transparence et rigueur de gestion.
- **Associations** : soutien et encadrement professionnel dans leurs différentes demandes, reconnaissance de leurs actions et prise en compte de leurs activités, meilleure communication en vue d'une plus grande attractivité.
- **Commerçants** : meilleure attractivité de la ville.
- **Population** : activités spécifiques, accès à l'information, espace de rencontre.

### 2.3.4. Avis et expériences d'autres communes

Des entretiens ont été organisés avec les responsables de structures socioculturelles d'autres communes<sup>1</sup> dans le but de s'enquérir de leurs expériences. Ces entretiens ont permis d'apporter un éclairage intéressant sur les modes de gouvernance et les besoins des « clients » entre autres :

- **Origine de la demande.** Dans la majorité des cas, le développement de l'offre en matière d'animation socioculturelle est issu de la volonté des autorités communales. Dans un cas seulement, la demande est venue des acteurs du terrain.
- **« Clients » (population cible et payeurs).** Les structures sondées ont exprimé la même volonté d'être ouvertes aussi bien aux habitants qu'aux associations. Une attention particulière est portée à ce que chacun possède son espace et son horaire afin de garantir le bon déroulement des activités.

Le financement des structures est assuré principalement par les communes. Certaines structures perçoivent des financements externes complémentaires (subventions, dons privés, cotisations).

- **Besoins.** Les structures sondées répondent à un même besoin, celui de favoriser la rencontre entre les habitants en vue de créer du lien social et pallier le manque de locaux disponibles. Elles mettent à disposition des espaces où les usagers (habitants et associations) peuvent se rencontrer sans contraintes.
- **Missions.** Les missions (ou projet institutionnel) des structures sont fondées sur les besoins des usagers. Les animateurs ont ainsi pour tâche d'identifier les besoins de la population et de mettre en place des activités qui y répondent.
- **Gouvernance.** Les structures sondées sont chapeautées soit par la commune soit par une association. Si ces deux modes de gouvernance possèdent chacun leurs avantages et leurs inconvénients, les responsables notent que la gouvernance associative laisse plus de souplesse en terme d'organisation (prise de décision, recherche de fonds, etc.).

## 3. Recommandations

---

Les résultats de l'étude ont démontré que, préalablement à l'ouverture d'un centre d'animation socioculturelle à Pully - pour lequel un besoin, ou du moins un intérêt, a été identifié - un travail de coordination d'une durée minimale d'1 année s'avérerait nécessaire.

Visant à répondre aux besoins identifiés précédemment, ce travail consisterait à mieux structurer l'offre existante par :

- le développement de liens avec les sociétés locales en vue de proposer une forme de « pôle d'information » tant pour la population que pour les associations ;

---

<sup>1</sup> Structures sondées : Maison Picson (Blonay), Villa Métisse (Vevey), Maison de Quartier Clarensemble (Montreux), Maison de quartier de Chailly (Lausanne).

**Réponse au postulat de Mme M. Bolognini et M. S. Rinsoz**

---

- l'organisation d'activités socioculturelles ponctuelles en collaboration avec les sociétés locales afin d'aller à la rencontre de la population ;
- la création d'un support de communication en collaboration avec le Service de la communication de la Ville et les sociétés locales afin de promouvoir les prestations existantes auprès des habitants.

Cette démarche structurelle devrait également permettre de replacer ce que la Commune fait déjà en matière d'animation socioculturelle (Quartiers solidaires, soutiens aux sociétés locales, etc.) dans un contexte plus général de coordination et d'appui renforcé aux activités d'animation socioculturelle.

A l'issue de cette première année, un premier bilan pourrait alors être effectué afin de vérifier si la démarche répond aux attentes et satisfait les besoins identifiés.

## 4. Conclusions

---

Au terme de l'étude, l'opportunité de créer un centre d'animation socioculturel à Pully ne s'est pas vérifiée. En effet, les besoins en matière d'accès à l'information, de coordination entre les activités existantes et de développement d'activités socioculturelles, ont été identifiés comme prioritaires par rapport au besoin de disposer d'un espace de rencontre à proprement parler. En ce sens, un centre socioculturel serait un outil, parmi d'autres, pour y répondre.

Au vu des informations rassemblées ci-dessus et du cadre de ces investigations, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de Mme M. Bolognini et de M. S. Rinsoz demandant une étude visant la création éventuelle d'un centre d'animation socioculturel à Pully.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  Le secrétaire   
G. Reichen  Ph. Steiner

Pully, le 3 février 2016